DocuSign Envelope ID: AD87E972-1299-46A5-9AA8-2951C84FA7ED

**PICARDIE INVESTISSEMENT GESTION**
Société Anonyme à conseil d'administration
Au capital de de 1.224.200,85 €uros
Porté à 1.442.922,90 €uros
Siège social : 4 Rue du Cloître de la Barge – 80000 AMIENS
R.C.S. Amiens 814 971 347

# PROCES VERBAL DES DECISIONS DU DIRECTEUR GENERAL DU 28 JUIN 2024

La soussignée, **Madame Eléonore CALANDRE**

**Agissant en qualité de Directeur Général de la société PICARDIE INVESTISSEMENT GESTION**, SA à conseil d'administration immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés d'Amiens sous le numéro 814.971.347, sur délégation du Conseil d'Administration donnée par délibération du 12 avril 2024,

**A pris les décisions relatives à :**

- Constatation de l'augmentation de capital réalisée consécutivement à l'exercice par les actionnaires de l'option de paiement de leur dividende en actions proposée par l'assemblée générale ordinaire annuelle du 07 juin 2024 et modification corrélative de l'article 7 des statuts,
- Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités

**Après avoir rappelé :**

- Que l'assemblée générale ayant statué sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2023 a offert aux actionnaires la possibilité d'opter pour le paiement du dividende en actions et que le délai d'exercice de l'option était fixé au 28 juin 2024,
- Que des actionnaires ont exercé cette option dans le délai requis selon bulletins de souscription à hauteur de 47.037 actions ordinaires émises à la valeur nominale de 4,65 euros par action majorée d'une prime d'émission de 0,72 euros par action, représentant une augmentation de capital de 218.722,05 euros avec une prime d'émission globale de 33.866,64 euros

## PREMIERE DECISION - CONSTATATION DE L'AUGMENTATION DE CAPITAL REALISEE CONSECUTIVEMENT A L'EXERCICE PAR LES ACTIONNAIRES DE L'OPTION DE PAIEMENT DE LEUR DIVIDENDE EN ACTIONS PROPOSEE PAR L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE DU 07 JUIN 2024 ET MODIFICATION CORRELATIVE DE L'ARTICLE 7 DES STATUTS

Le Directeur Général constate à l'issue du délai d'exercice de l'option de paiement du dividende en actions ordinaires de catégorie « O » proposée aux actionnaires suivant délibérations de l'Assemblée Générale Ordinaire Annuelle des actionnaires de la Société en date du 07 juin 2024, que 47.037 actions « O » nouvelles de chacune 4,65 euros de valeur nominale ont été souscrites par les actionnaires de la Société portant ainsi le capital à 1.442.922,90 euros.

En conséquence, et en application des dispositions de l'article L232-20 du Code de Commerce, le Directeur Général décide de procéder à la modification corrélative de l'article 7 des statuts de la Société, comme suit :

DocuSign Envelope ID: AD87E972-1299-46A5-9AA8-2951C84FA7ED

**« ARTICLE 7. APPORTS - CAPITAL SOCIAL**

*7.1 Apports*

Lors de la constitution de la Société, il a été procédé à des apports en numéraire, effectués par les actionnaires, d'un montant de quatre cent mille (400.000) euros, ladite somme ayant été déposée préalablement pour le compte de la Société en formation à la banque Caisse d'Epargne Picardie, agence Centre Affaires Amiens, située 8 rue Vade - 80064 Amiens Cedex 9, ainsi qu'il résulte d'un certificat établi par ladite banque en date du 20 novembre 2015.

Aux termes de délibérations de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 29 mai 2020 et du Conseil d'administration du 30 juin 2020 :

- le capital a été réduit de 273.200 euros, pour le ramener de 400.000 euros à 126.800 euros, par voie de rachat de 273.200 actions d'un euro de valeur nominale au prix global de 1.401.516 euros, soit 5,13 euros par action, et annulation corrélative desdites actions.

- le capital a été augmenté de 462.820 euros, pour le porter de 126.800 euros à 589.620 euros par incorporation de réserves et élévation de la valeur nominale des actions d'un euro à quatre euros et soixante-cinq cents.

Aux termes d'une délibération de l'Assemblée Générale Ordinaire Annuelle du 06 juin 2023 et des décisions du Directeur Général du 30 juin 2023, le capital social a été augmenté de 634.580,85 euros pour le porter de 589.620 euros à 1.224.200,85 euros suite à l'exercice par les actionnaires de l'option de paiement de leur dividende en actions par création de 136.469 actions nouvelles.

Aux termes d'une délibération de l'Assemblée Générale Ordinaire Annuelle du 07 juin 2024 et des décisions du Directeur Général du 28 juin 2024, le capital social a été augmenté de 218.722,05 euros pour le porter de 1.224.200,85 euros à 1.442.922 ,90 euros suite à l'exercice par les actionnaires de l'option de paiement de leur dividende en actions par création de 47.037 actions nouvelles.

*7.2 Montant du capital social*

Le capital social est fixé à un million quatre cent quarante-deux mille neuf cent vingt-deux euros et quatre-vingt-dix cents (1.442.922,90). Il est divisé en trois cent dix mille trois cent six (310.306) actions toutes d'une valeur nominale de quatre euros soixante-cinq cents (4,65 €), entièrement libérées et réparties en deux (2) catégories :

- Cent cinq mille quatre cent neuf (105.409) actions de catégorie « O », qui constituent des actions ordinaires, et,
- Deux cent quatre mille huit cent quatre-vingt-dix-sept (204.897) actions de catégorie « P », qui constituent des actions de préférence au sens de l'article L228-11 du Code de commerce, auxquelles sont attachées des droits spécifiques définis dans les présents statuts de la Société.

Les actions de préférence ont été créées aux termes des délibérations de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 30 juin 2020 et aux termes des délibérations de l'Assemblée Générale Ordinaire Annuelle du 06 juin 2023 et des décisions du Directeur Général du 30 juin 2023 au profit de trois actionnaires, à savoir :

. Brie Picardie Expansion, SAS immatriculée au RCS d'Amiens sous le numéro 319.657.060, à hauteur de 68.299 actions,
. Banque CIC Nord-Ouest, SA immatriculée au RCS de Lille Métropole sous le numéro 455.502.096, à hauteur de 68.299 actions,
. Caisse d'Epargne et de prévoyance Hauts de France, SA immatriculée au RCS de Lille Métropole sous le numéro 383.000.692, à hauteur de 68.299 actions,

par conversion d'actions ordinaires et par émission d'actions nouvelles suite à option de paiement du dividende en actions, à titre temporaire pour une durée maximale de quatre exercices à compter de l'exercice social commençant le 01 janvier 2020 et expirant le 31 décembre 2023.

A l'issue de l'assemblée générale approuvant les comptes annuels de la Société clos au 31 décembre 2023, ou en cas d'opérations préalables portant sur le capital ou les droits de vote conduisant à changer la répartition du capital ou des droits de vote entre les actions ordinaires et les actions de préférence sauf en cas de paiement du dividende en actions, les actions de préférence seront assimilées aux actions ordinaires avec les mêmes droits.

DocuSign Envelope ID: AD87E972-1299-46A5-9AA8-2951C84FA7ED

A l'issue de ce délai, le Conseil d'administration constatera l'assimilation de ces actions de préférence à des actions ordinaires et apportera les modifications nécessaires aux articles 7.2, 11 et 30 des statuts y relatives. »

**DEUXIEME DECISION - POUVOIRS POUR L'ACCOMPLISSEMENT DES FORMALITES**

Le Directeur Général confère tous pouvoirs au porteur d'un original, d'une copie ou d'un extrait du présent procès-verbal pour effectuer tous dépôts, formalités et publications nécessaires.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par le Directeur Général.

Fait à Amiens
Le 28 juin 2024

**Le Directeur Général**
**Madame Eléonore CALANDRE**

DocuSigned by:
Eléonore Calandre
201E81879C114B0...